

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

### Ordre du jour

- 1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 ;
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ;
- 3) AFFECTATION DU RESULTAT ;
- 4) MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DES ECOLES ;
- 5) ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION ADVB ;
- 6) MAITRISE D'ŒUVRE – CREATION CHEMIN PIETONS ;
- 7) CREATION CHEMIN PIETONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS AMENDE DE POLICE ET A.A.T ;
- 8) TRAVAUX PRESBYTERE – ETUDES PRELEMINAIRES - HONORAIRES ARCHITECTE ;
- 9) ALSH ETE 2021 – TARIFS, RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS ;
- 10) SIDEC - REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE ;
- 11) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES ;
- 12) VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES ;
- 13) VOTE DU BP 2021 ;
- 14) QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Foyer Rural dans le respect des conditions sanitaires dans la lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle	x		
AUBLIN Yolande	x		
MINISINI Jean-Baptiste		x	CARLIER Benoît
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas	x		
BROUETTE Véronique		x	CARREZ Danièle
CARLIER Benoît	x		
LAPINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard		x	SOLARCZYK Christelle
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie	x		
REUMONT Isabelle		x	ETHUIN Marie

Secrétaire de Séance : GODDYN Nicolas

Le compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation.

#### I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Conseil municipal, par 2 voix contre (Mr QUENNESSON Gérard, Mme SOLARCZYK Christelle) et 17 voix pour, approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

#### II - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 voix contre (Mr QUENNESSON Gérard, Mme SOLARCZYK Christelle, Mme ETHUIN Marie, Mme REUMONT Isabelle) vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

## **Investissement**

### ***Dépenses***

Prévu :	1 503 828,00
Réalisé :	483 627,53
Reste à réaliser :	174 836,00

### ***Recettes***

Prévu :	1 503 828,00
Réalisé :	370 084,75
Reste à réaliser :	287 719,00

## **Fonctionnement**

### ***Dépenses***

Prévu :	1 655 167,00
Réalisé :	833 995,51
Reste à réaliser :	0,00

### ***Recettes***

Prévu :	1 655 167,00
Réalisé :	1 700 864,29
Reste à réaliser :	0,00

## **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-113 542,78
Fonctionnement :	866 868,78
Résultat global :	753 326,00

Au vu des résultats, Mme Solarczyk s'interroge sur les actions à mener envers les jeunes de Saint Hilaire. Une réponse sera faite lors de la présentation du budget primitif 2021.

## **III - AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	272 898,06
- un excédent reporté de :	593 970,72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	866 868,78
- un déficit d'investissement de :	113 542,78
- un excédent des restes à réaliser de :	112 883,00
Soit un besoin de financement de :	659,78

Le Conseil Municipal, par 4 voix contre et 14 voix pour (Mr QUENNESSON Gérard, Mme SOLARCZYK Christelle, Mme ETHUIN Marie, Mme REUMONT Isabelle), décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 :	EXCÉDENT	866 868,78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		659,78
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		866 209,00

## **IV - TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX ET REFECTION DE CHAUSSEE RUE DES ECOLES MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de travaux d'enfouissement des réseaux et réfection de chaussée rue des écoles.

Il propose de confier la maîtrise d'œuvre à ATC59 12 rue Calmette à LIEU SAINT AMAND. La rémunération de la mission est fixée à la somme forfaitaire de 8 000.00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

V - ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DES ECOLES - DEMANDE DE SUBVENTION AIDE  
DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURG – ADVB

Dans le cadre des travaux de rénovation de la chaussée de la rue des écoles en complément d'un projet d'effacement des réseaux en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'électrification du Cambrésis (SIDECE), le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de l'aide Départementale aux Villages et Bourgs. Coût prévisionnel des travaux 45 100.00 € HT.

VI - CREATION CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE LA RD 134 bis - MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'un cheminement piétons le long de la RD 134bis.

Il propose de confier la maîtrise d'œuvre à ATC59 12 rue Calmette à LIEU SAINT AMAND. La rémunération de la mission est fixée à la somme forfaitaire de 1 450.00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

VII - CHEMINEMENT PIETONS LE LONG DE LA RD 134bis - DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE  
POLICE

Dans le cadre des travaux de création d'un cheminement piétons le long de la RD 134bis, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police. Coût prévisionnel des travaux 30 495.00 € HT.

VIII - CHEMINEMENT PIETONS LE LONG DE LA RD 134bis - DEMANDE DE SUBVENTION AIDE A  
L'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS – A.A. T

Dans le cadre des travaux de création d'un cheminement piétons le long de la RD 134bis, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de l'aide à l'aménagement des trottoirs au long des routes départementales 134.

IX - REHABILITATION ET TRANSFORMATION PRESBYTERE - ETUDES PRELEMINAIRES - HONORAIRES ARCHITECTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de réhabilitation et de transformation de l'ancien presbytère situé au 9 rue de l'église. Ce dernier sera transformé en foyer pour jeunes. Des études devront permettre de préciser le programme de ce projet, conjointement avec un groupe de travail d'élus. Il y a lieu de faire appel à un architecte.

Monsieur le Maire propose de confier ces études au Cabinet d'architecture SARL XIO Architectures 42 avenue Victor Hugo 59400 CAMBRAI pour un montant H.T de 7 475.75 €.

Mme ETHUIN ose espérer que les élus de l'opposition seront associés à cette étude. Mr le Maire rappelle ses propos « un groupe de travail d'élus » et non d'élus de la majorité.

Monsieur le Maire propose de confier ces études au Cabinet d'architecture SARL XIO Architectures 42 avenue Victor Hugo 59400 CAMBRAI pour un montant H.T de 7 475.75 €.

Adopté à l'unanimité.

X - ALSH ETE 2021 – TARIFS

Monsieur le Maire propose l'application des tarifs ci-dessous pour l'ALSH ÉTÉ 2021 :

Le centre sera ouvert aux enfants de 3 ans à 15 ans révolus du 8 juillet au 30 juillet 2021 ou selon les mesures sanitaires en vigueur suite au COVID-19 aux enfants de Saint Hilaire lez Cambrai dont les 2 parents travaillent.

SEMAINE	ENFANTS DE ST HILAIRE ENFANTS EXTERIEURS SCOLARISES A ST HILAIRE ET ENFANTS EN SEJOUR CHEZ LES GRANDS PARENTS					ENFANTS DE L'EXTERIEUR				
	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801
1ERE SEMAINE : 2 JOURS	3,20	12,86	14,00	15,20	16,00	4,00	31,30	34,00	37,00	78,00
2EME SEMAINE : 4 JOURS	6,40	25,72	28,00	30,40	32,00	8,00	62,60	68,00	74,00	78,00
3EME SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50

4 EME SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50
<b>TOTAL SEJOUR</b>	<b>25,60</b>	<b>102,88</b>	<b>112,00</b>	<b>121,60</b>	<b>128,00</b>	<b>32,00</b>	<b>250,40</b>	<b>272,00</b>	<b>296,00</b>	<b>351,00</b>
<b>PRIX A LA JOURNEE</b>	<b>1,60</b>	<b>6,43</b>	<b>7,00</b>	<b>7,60</b>	<b>8,00</b>	<b>2,00</b>	<b>15,65</b>	<b>17,00</b>	<b>18,50</b>	<b>19,50</b>

#### TARIF SEJOUR

**CAMPING 5 jours :** 60 € POUR LES ENFANTS DE SAINT HILAIRE

**Réservé aux CM2 et ADOS** 120 € POUR LES ENFANTS DE L'EXTERIEUR

Adopté à l'unanimité.

#### XI - ALSH ETE 2021 RECRUTEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL

L'effectif de l'ALSH sera composé d'un directeur, d'un directeur adjoint et d'animateurs, pour le Centre de Loisirs de Juillet 2021, de 2 agents titulaires en poste à la mairie et 1 agent de service pour la cantine selon les effectifs et la situation sanitaire. La direction du centre sera assurée par Madame SCHMIDTMAYER Marie, adjoint territorial d'animation, titulaire en poste à la mairie. La rémunération sera celle pour le directeur adjoint, d'un animateur territorial principal de 2ème classe à temps complet au 6ème échelon, pour les animateurs, d'un adjoint territorial d'animation à temps complet au 1er échelon et pour l'agent de service, d'un adjoint technique territorial à temps non complet 20/35ème, au 1er échelon

Adopté à l'unanimité.

#### XII - REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE TCFE PERCUE PAR LE SIDEC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE, selon les modalités définies par le Comité syndical.

#### XIII - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du NORD, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 19.29 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 37.67 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 18.38 % et du taux 2020 du département, soit 19.29 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 55.42 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.67 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.42 %.

#### XIV - VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions suivantes :

AFN	250,00
APESH	500,00

COMITE DES FETES	50,00
CLUB DES LOISIRS	250,00
CLISH	250,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	620,00
FITNESS HILAIRIEN MIXTE	450,00
FOOTBALL CLUB HILAIRIEN	1 000,00
L'HILAIRIENNE	250,00
LA CLE DE SOL	2 300,00
LE SPORT CITOYEN	100,00
LES AMIS CHASSEURS	250,00
LES Z'AMIS DU SQUARE	250,00
MARCHE DETENTE	75,00
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE MIXTE	620,00
SAINTHIDANCE	250,00
STE COLOMBOPHILE "LES AMIS REUNIS"	200,00
TEMPS'DANSE - COMEDIE MUSICALE	1 100,00
TENNIS DE TABLE HILAIRIEN	1 400,00

La grange aux loupiots se verra verser une subvention par le C.C.A.S, et non plus par la Commune, ne répondant pas à un « intérêt public local ».

Mme ETHUIN s'interroge sur le non versement de subventions à la Croix rouge et au Secours populaire.

Mr le Maire fait savoir que le CCAS verse une subvention chaque année à ces 2 associations.

#### XV - BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard, Mme SOLARCZYK Christelle), vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

##### Investissement

Dépenses : 1 247 347,00

Recettes : 1 134 464,00

##### Fonctionnement

Dépenses : 1 897 696,00

Recettes : 1 897 696,00

##### Pour rappel, total budget :

##### Investissement

Dépenses : 1 422 183,00 (dont 174 836,00 de RAR)

Recettes : 1 422 183,00 (dont 287 719,00 de RAR)

##### Fonctionnement

Dépenses : 1 897 696,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 897 696,00 (dont 0,00 de RAR)

Mr le Maire fait une mise au point des ressources humaines. Il n'y a pas eu d'appel à candidature suite au dernier départ à la retraite. La situation actuelle avec la fermeture des salles ne nécessite pas de travail. Le poste à temps non complet sera proposé à un agent en CDD actuellement à la commune après plusieurs années en CAE. Un poste d'ATSEM (par concours) sera disponible au 01/12/21 suite à un nouveau départ en retraite. Un CDD de 3 mois a été signé pour faciliter un départ en retraite. 2 contrats aidés (Parcours emploi compétence) ont été également signés pour un an avec pour l'un une prise en charge des frais de BAFA et pour l'autre une participation au permis de conduire (code de la route). Il faut savoir que chaque contrat aidé nécessite une obligation pour la commune de créer un accès à la formation.

Mr le Maire répond aux interrogations des élus de l'opposition concernant la création d'une salle des sports. Il fait savoir que sa construction peut se faire près des écoles sur les terrains Dingreville rachetés

par la commune et sur le terrain de la ferme Lorriaux si l'acquisition a lieu. Le Mille club abritera un accueil le mercredi pour les enfants de la maternelle au CM2 avec la mise en place du Plan mercredi. Une relance sera faite auprès des parents (un sondage avait été lancé il y a quelques années, sans succès). La priorité est le lancement du projet de réhabilitation du presbytère. La salle des sports ne peut se réaliser sans l'acquisition de la ferme Lorriaux.

#### XVI – QUESTIONS DIVERSES

- Distribution d'un flash info sur les vaccinations aux habitants de la commune 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril ;
  - 3 personnes de Saint Hilaire ont bénéficié d'un transport pour la vaccination Covid ;
  - 8 personnes de Saint Hilaire ont sollicité la mairie pour une prise de rendez-vous pour la vaccination Covid ;
  - Débat sur le permis de louer : la CA2C étudie la possibilité de mettre en place le « permis de louer ». Ce dispositif doit permettre d'assurer un logement digne aux locataires. Ainsi la mise en location d'un bien par un bailleur privé devra faire l'objet soit d'une déclaration soit d'une autorisation préalable. La déclaration se bornera à se baser sur des diagnostics remis par le propriétaire, alors que l'autorisation préalable nécessitera une visite du bien à louer. La municipalité propose de subordonner tout contrat locatif à une déclaration préalable. La volonté du conseil municipal sera communiquée à la CA2C.
  - Mme ETHUIN : le bois des arbres abattus au terrain de foot a été vendu. Aucune information à la population de cette vente. Mr le Maire fait savoir que la vente des stères de bois a été pilotée par le CCAS et qu'une information a été lancée par voie d'affichage et sur le site de la commune.
  - Mme SOLARCZYK : le terrain de football est fermé, les jeunes vont jouer sur le terrain à Saint VAAST, est-ce normal ? Mr le Maire évoque les dégradations des lieux publics dans la commune. Il faut un responsable pour l'ouverture et la fermeture du terrain et un encadrant. Les jeunes doivent se rapprocher du club de football de Saint Hilaire.
  - Remerciements de la famille suite au décès de Mme Odette HUCLIEZ

Séance levée à 21 H 05.

Vu le maire

Le 20/04/21